

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune d'ORIGNOLLES se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la Convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 24 Septembre 2025

Étaient présents : Messieurs Rapiteau J-M, Brodziak F, Lebreton A, Bouchet S, Rapiteau A, Deveau J-C, Martineau D, Dubraud M, Maurice F, Mesdames Charron A, Richard M-G, Petit C

Absents excusés : Arduouin Y (Pouvoir à M. Bouchet S), Brillouet A (Pouvoir à Mme Petit C)

Madame Annie Charron a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

➤ Approbation du compte rendu de la séance séances du 2 Septembre 2025.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Cession du hangar « Chez Vinade »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une proposition de vente du hangar « Chez Vinade » a été faite à M. Gonzalvo et à M. et Mme Maestro au prix de 10 000€. Monsieur Gonzalvo serait acquéreur ce bâtiment, il a fait une proposition à 3 000€. Après discussion le Conseil Municipal accepte la proposition de M. Gonzalvo au prix de 3 000€. M. Gonzalvo devra s'acquitter des frais de bornage et de notaire.

Modification de la délibération du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 31 mai 2018 le conseil municipal avait voté la mise en place du RIFSEEP. Lors de sa mise en place il avait été décidé que le versement des indemnités aux agents se ferait semestriellement. Or depuis 2019 le versement se fait mensuellement, le service gestion des salaires nous demande de remettre la délibération en conformité, et d'élargir les catégories afin d'anticiper les éventuels avancements de grade car actuellement seuls les agents de catégories C sont bénéficiaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération d'attribution du RIFSEEP, de la soumettre au Comité Social Territorial du centre de gestion pour validation des nouvelles propositions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les propositions de M. Le Maire.

Convention de mise à disposition entre la commune et la Communauté Des Communes de Haute-Saintonge d'un salarié.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Conseil Général mène une action appelée « le CUI de 7h ». Ce contrat aidé intitulé « CUI-CAE de 7h » a pour objectif de nouvelles opportunités d'insertion aux bénéficiaires du RSA socle les plus éloignés de l'emploi. La Communauté de Communes de Haute Saintonge s'est portée volontaire pour embaucher les bénéficiaires qui peuvent être mis à disposition dans les communes qui le souhaitent.

Mme Isabelle ARDEVEN rentre dans le dispositif et la CDCHS propose une convention de mise à disposition gratuite du 09 Octobre 2025 au 8 avril 2026 pour 7 heures par semaine.

La convention fixe les règles de la mise à disposition. Mme isabelle ARDEVEN exercera les activités d'entretien des locaux. Le travail est organisé par la commune.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Une fiche de présence sera signée par le salarié et transmise chaque fin de mois à la CDCHS. La CDCHS versera la rémunération à la salariée.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Signature d'une convention avec l'association ADONF

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Adonf demandant de pouvoir utiliser la salle de Fernand Lecardeur pour dispenser les cours de musique. Elle demande à la commune la possibilité de revoir le tarif de location de la salle car cette année, elle n'utilisera la salle qu'une seule soirée au lieu de deux les années précédentes. Monsieur le maire rappelle que chaque année la révision de la location est basée sur la consommation d'électricité qui a été faite, il explique que même si la salle n'est pas utilisée le chauffage reste allumé pour les instruments. Les factures EDF actuelles n'étant pas exploitables il propose que le sous compteur de la salle de musique soit relevé chaque mois afin de pouvoir calculer la consommation réelle. Il propose donc de sursoir à une prochaine réunion la demande de l'association Adonf.

TRAVAUX

Travaux salle de musique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de la fresque de la salle de musique doivent commencer mi-octobre, mais avant il convient de faire des travaux de reprise de crépis sur le mur côté rue Pierre Furet car lors du remplacement des menuiseries il n'a pas été fait d'appui de fenêtre ce qui implique que le crépi cloque dû aux infiltrations d'eau. Des devis ont été demandés.

Un devis a été demandé pour la remise en état des avant-toits pour la mise en place de bandeau et de lambris PVC.

Des devis de peinture pour les façades ont été demandés, le devis de l'entreprise aux Milles couleurs sera retenu pour un montant TTC de 881,60€.

Travaux écoles :

Monsieur Brodziak doit rencontrer dans les semaines à venir une société pour le remplacement des stores du couloirs et le remplacement du volet roulant de la classe de M. Morassutti.

M. Brodziak a repris contact avec la société URETEK, entreprise qui a injecté la résine sous les fondations de la cantine afin de stabiliser le bâtiment, car de nouvelles fissures sont apparues. Le rendez vous est fixé au jeudi 2 octobre.

Point sur l'avancement du PLU

Monsieur le Maire informe que la modification du PLU est à la phase consultation des PPA (Personnes Publiques Associées). Les PPA ont reçu le dossier le 1 Août 2025 et ont 3 mois pour émettre leurs remarques. Certaines n'ont qu'un avis consultatif mais d'autres peuvent avoir un avis bloquant sur le PLU notamment la DDTM.

Un fois cette consultation terminée il y aura la phase enquête publique qui dure 1 mois et qui devrait se dérouler de mi-novembre à mi-décembre.

ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des prochaines élections de mars 2026 s'appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants. Il s'agira d'un scrutin de liste avec application de la parité alternative comme dans les communes de plus de 1000 habitants.

Le panachage ou l'ajout de noms sur les bulletins de vote ne sera plus possible.

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

DELEGATIONS

Devis signés

➤ LG Auto	remplacement vitre du Berlingo	293,66€ TTC
➤ Lambert	réparation débroussailleuse	190,00€ TT

QUESTIONS DIVERSES

- Salle des Fêtes : il conviendrait de prévoir un nettoyage et éventuellement de repeindre le bardage en bois.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouvel arrêté concernant les obligations de débroussaillage (OLD) est paru. Cette obligation vise à réduire la végétation sur les terrains afin de limiter la propagation des incendies. Une communication sera faite sur le bulletin communal de la fin d'année.
- L'installation d'un feu récompense a été validé par les services du département, il sera installé dans les sens Montlieu la Garde/ Montguyon au niveau du cimetière. Le radar pédagogique présent à cet endroit sera déplacé, il convient de réfléchir où il sera installé.
- Les habitants du village de chez Piot ont demandé à la commune la pose d'un trottoir entre le village et l'entrée du bourg. La commune ne pourra pas réaliser ces travaux car nous sommes en dehors de l'agglomération seul le Département est autorisé à réaliser des travaux hors agglomération.
- Portique entrée de la rue Pierre FURET : Monsieur le Maire rappelle que suite à l'accrochage du portique par un camion la barre latérale est dessoudée, il convient de remplacer la barre transversale par celle qui a été réparée et de faire ressouder celle-ci. Une nacelle sera prêtée par l'entreprise Rapiteau.

La séance est levée à 20h15

Nom Prénom des élus	Signature
RAPITEAU Jean Michel Maire	
BRODZIAK François 1 ^{er} adjoint	
LEBRETON Amaury 2 ^{ème} adjoint	
BOUCHET Sébastien 3 ^{ème} adjoint	
RAPITEAU Arnaud 4 ^{ème} adjoint	
CHARRON Annie Conseillère	
MAURICE Francis Conseiller	
ARDOUIN Yoann Conseiller	(Pouvoir à Bouchet S)
DEVEAU Jean-Claude Conseiller	
PETIT Claire Conseillère	
DUBRAUD Mickaël Conseiller	
RICHARD Marie-Gilles Conseillère	
BRILLOUET Anaïs Conseillère	(Pouvoir à Petit C)
MARTINEAU Didier Conseiller	